



**Point presse migration du 6 septembre 2023 – Synthèse des questions/
réponses**

L'hébergement des personnes réfugiées

Expert·es :

Sofia Amazzough, juriste, Caritas Suisse

Robin Stünzi, docteur en sciences humaines, nccr – on the move

Les Points presse migration servent de lieu de dialogue et d'inter-connaissance entre le monde des médias, la recherche scientifique et les professionnel·les du terrain. Notre volonté est de contribuer à une information de qualité, démentant les préjugés en proposant des faits et des témoignages, en renforçant les connaissances et compréhensions des professionnel·les des médias en Suisse.

Questions traitées

- Contexte historique | Les CFA : un modèle hors sol pour traiter les demandes d'asile ?
- Réforme de la loi sur l'asile | Qu'est-ce que la politique du 'Tout sous le même toit' ?
- Hébergement | Quelles modalités ?
- Fluctuations des demandes d'asile | Comment anticiper ?
- 'Tout sous le même toit' | Des limites visibles ?
- Attribution anticipée aux cantons | Quel impact sur le mandat de RJ de Caritas Suisse ?
- Places disponibles | Quel taux d'occupation ?
- Logement privé | Une perspective intéressante ?

Contexte historique | Les CFA : un modèle hors sol pour traiter les demandes d'asile ?

Le système actuel de centres d'enregistrement avec attribution ultérieure aux cantons a émergé dans les années 80 suite au constat que certains cantons assumaient une trop grande partie de l'accueil des requérant·es d'asile (RA) (jusqu'alors ils-elles pouvaient choisir librement leur lieu de résidence).

Derrière cette répartition se trouve la question de savoir quelle communauté politique est responsable de personnes dont la qualité de réfugié n'a pas encore été reconnue - communes, cantons, ou confédération ?

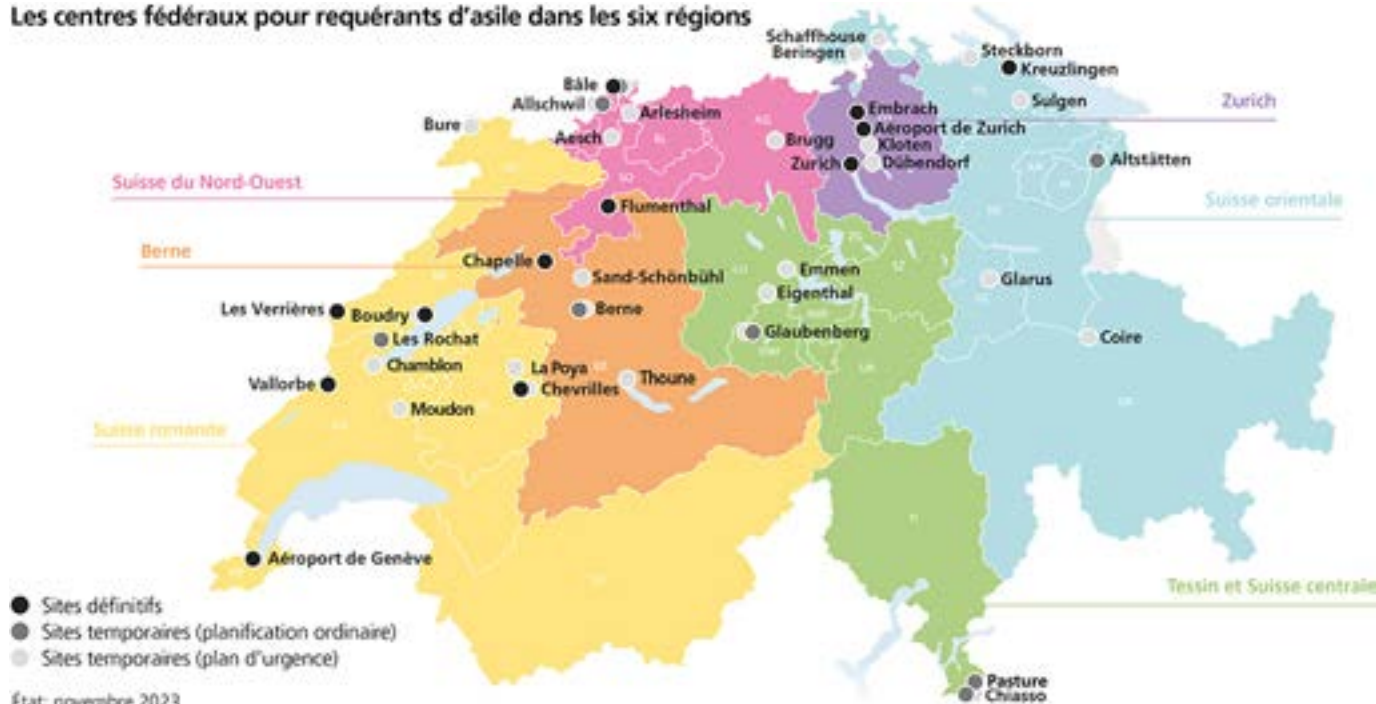
Avec l'introduction de la nouvelle loi sur l'asile, en mars 2019, les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA) entrent en fon-

ction. Ils sont sous la responsabilité de la Confédération, érigés à proximité des frontières comme point de passage obligé pour s'enregistrer. Pensés comme des lieux hors sol, vestibule de l'Etat Suisse, ils assurent le traitement des demandes d'asile avant une entrée formelle et le début d'un processus d'intégration. L'attribution à un canton se fait selon une clef de répartition liée à la population résidante du canton.

Réforme de la loi sur l'asile | Qu'est-ce que la politique du 'Tout sous le même toit' ?

La restructuration du domaine de l'asile en 2019 visait une accélération de la procédure et la garantie d'une procédure équitable avec le regroupement de tous les acteurs-trices-

Les centres fédéraux pour requérants d'asile dans les six régions



clés dans les centres (entraide, soutien juridique, fonctionnaires du Secrétariat d'État aux migrations-SEM, etc.), permettant notamment l'accès à une protection juridique en tout temps comme garante d'une procédure équitable et des auditions sur place plutôt qu'à Berne.

Comme on peut le voir sur la carte figurant à la page précédente, la Suisse a été séparée en six régions différentes de domaines d'asile; la Suisse romande en est une (en jaune), et c'est Caritas Suisse qui assure le mandat de représentation juridique (RJ) pour cette région.

Hébergement | Quelles modalités ?

Il existe deux types de centres fédéraux : "avec tâches procédurales" où ont lieu les procédures d'asile, et d'autres "sans tâches procédurales" qui sont pensés pour la période d'attente de décision ou l'exécution d'un renvoi.

En Suisse Romande, deux centres ont encore des catégories plus spécifiques : l'aéroport de Genève est un centre où se déroulent les procédures dites 'aéroport' ; le centre des Verrières à Neuchâtel est pour les personnes dites "récalcitrantes", ayant un comportement jugé problématique.

Quelques informations sur l'hébergement des RA:

- L'hébergement ne doit pas dépasser 140 jours dans un centre fédéral. Après, l'attribution aux cantons doit avoir lieu. Selon le stade de la procédure, Caritas suisse (qui est présent dans les CFA de Suisse romande pour assurer la représentation juridique) reste mandataire, et donc de facto le mandant et l'assistance juridique ne sont pas sous le même toit.
- Pour l'attribution aux cantons, la facilité d'intégration sociale et économique, y compris les compétences linguistiques, ne sont pas prises en compte. L'attribution est aléatoire et basée sur une clef de répartition inter-cantonale proportionnelle à la population (voir article 21 de l'[Ordonnance sur l'asile](#) pour les détails), avec la seule exception du principe d'unité de la famille nucléaire.
- Il y a des règles en lien avec la vulnérabilité des personnes.

Les mineur-es non accompagné-es sont logé-es séparément et des socio-éducateur-rices sont présent-es. Il y a un bâtiment spécial pour les femmes seules, les familles, et les personnes LGBTQI+ (si elles le souhaitent).

Fluctuations des demandes d'asile | Comment anticiper ?

Les demandes d'asile dépendent d'enjeux géopolitiques qui nous dépassent. Régulièrement le SEM fait des prévisions d'arrivées au vu de la situation géopolitique internationale.

Le défi est de mettre en adéquation dans un temps très court les structures d'hébergement et les arrivées : l'ouverture de lieux mais également leur fermeture en cas de sous-occupation. Le recrutement de juristes est également basé sur les prévisions du SEM.

En termes d'hébergement, les villages de conteneurs ont l'avantage d'être amovibles et flexibles, tout en permettant une vie en surface. Les abris de protection civile (PC) mis à disposition par les cantons ont des conséquences néfastes sur la santé mentale et physique des personnes qui y sont logées sur le long terme.

'Tout sous le même toit' | Des limites visibles ?

Durant la période du COVID, des personnes n'ont pas pu être transférées en vertu des accords de Dublin en raison de la fermeture des frontières, et la Suisse est devenue compétente du traitement de la demande d'asile de ces personnes. L'arrivée de personnes en quête de protection liée à la guerre en Ukraine s'est ajoutée à la pression sur les lieux d'hébergement, menant à l'ouverture de plusieurs lieux provisoires : halles satellites et casernes militaires.

En novembre 2022, plus de 800 RA sont attribué-es de manière anticipée aux cantons romands dans l'attente du début de leur procédure d'asile, suite au pic d'augmentation du taux d'occupation dans les centres fédéraux. Actuellement, il y a des RA éparpillé-es partout en Suisse Romande. Dans de telles circonstances, le principe du 'Tout sous le même toit' ne peut plus être respecté et s'accompagne

de difficultés dans la garantie d'une procédure équitable.

Attribution anticipée aux cantons | Quel impact sur le mandat de RJ de Caritas Suisse?

- **De nouveaux contacts établis** : nécessité d'une prise de contact avec les différents services de la population cantonaux pour savoir où le ou la mandant-e se trouve exactement (l'information communiquée par le SEM est le canton d'attribution uniquement et pas le nom du foyer).
- **Besoin d'ouverture de permanences cantonales** afin de limiter les déplacements fréquents des équipes de Caritas Suisse à travers la Suisse Romande.
- **Des délais de recours trop courts** : La prise de contact avec les RA envoyé-es dans les cantons pour leur communiquer une décision et la possibilité de faire recours demande plus de temps que pour les RA logeant dans les CFA. Lorsque nécessaire, une demande de prolongation de délai peut être déposée.
- **Santé et transmission des informations** : un [rapport récent de l'OFSP](#) souligne la difficulté du transfert de dossier et de transmission des informations. En 2019, plusieurs recours ont été déposés et une soixantaine d'arrêts de cassation ont donné raison à la RJ de Caritas. Actuellement, la RJ reçoit toutes les informations (sous réserve de l'accord de la personne concernée) et, en principe, le suivi peut avoir lieu.

Places disponibles | Quel taux d'occupation ?

Selon le Secrétariat d'État à la migration, aujourd'hui, environ 6400 places sont disponibles dans les centres fédéraux pour requérant-es d'asile, avec quelque 3700 places supplémentaires mises à disposition par l'armée, et 1800 promises par les cantons. Ci-dessous, le tableau du taux d'occupation des CFA en janvier et mars 2023, montre la forte fluctuation des taux d'occupation (Boudry complet en janvier, Zurich complet en mars).

	1er janvier 2023			06.mars.23		
	Capacités	Effectifs	Tx occupation	Capacités	Effectifs	Tx occupation
Altstätten	340	187	55%	340	232	68%
Bâle	586	363	62%	586	284	48%
Berne	500	388	78%	475	260	55%
Boudry	684	669	98%	684	451	66%
Chiasso	662	513	77%	662	518	78%
Zurich	536	393	73%	360	361	100%
Total	3308	2513	76%	3107	2106	68%

Taux d'occupation des CFA avec tâches procédurales. Source :

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20237181>

Réponse à question parlementaire 23.7181

Logement privé | Une perspective intéressante ?

L'hébergement auprès de particuliers s'est développé avec les personnes fuyant la guerre en Ukraine. Se pose alors la question de son ouverture à d'autres catégories de réfugié-es. Cette modalité d'hébergement peut fonctionner et comporte des avantages pour les autorités, les personnes hébergées et celles qui hébergent. Mais des politiques incitatives de la part de l'Etat sont nécessaires, ainsi qu'un suivi adéquat (personnes ayant subi des traumatismes et nécessitant un réel accompagnement et pas juste la mise à disposition d'une chambre), également en ce qui concerne les conditions d'hébergement.

La proximité géographique et le discours accueillant véhiculé sur cette migration particulière venue d'Ukraine étaient différents de ce dont on a l'habitude. Aussi, le statut S ayant été délivré immédiatement aux personnes fuyant la guerre en Ukraine, le processus d'intégration a pu débuter tout de suite, alors que pour les RA, leur statut (et donc la possibilité de séjour) n'est connu qu'à l'issue de la procédure d'asile.

Complément d'information depuis le Point presse : Prolongation de l'ordonnance permettant d'utiliser des abris de protection civile en cas d'urgence dans le domaine de l'asile jusqu'au 31.12.2025 <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-97843.html>

Illustration page de titre:

Andreas Koutsouko (<https://unsplash.com/>)